

TOGO

**Les attaques contre les
défenseurs des droits humains
se poursuivent**

Index AI : AFR 57/43/99

DÉCLARATION PUBLIQUE

« Nous vous montrerons ce que c'est que la démocratie. »

(Propos tenus par un policier togolais à un étudiant peu avant qu'il ne perde conscience sous une pluie de coups.)

« Les attaques auxquelles se livrent les forces de sécurité togolaises contre les syndicalistes, les enseignants et les étudiants illustrent de manière éloquente la politique de répression que persiste à mener le gouvernement contre toute forme d'opposition, a déclaré ce jour (mercredi 15 décembre 1999) Amnesty International.

« Le passage à tabac et l'arrestation de militants des droits humains par les forces de sécurité confirme l'absence totale de respect du gouvernement pour la société civile et les droits fondamentaux de l'être humain », a déploré Amnesty International.

Le 7 décembre, cinq étudiants togolais – responsables d'un syndicat, le Conseil des étudiants de l'université du Bénin (CEUB) – ont été appréhendés après avoir pris la parole au cours d'une réunion publique organisée au lycée d'Ablapédogan, à Lomé, sur les problèmes du système d'enseignement togolais.

Cette réunion, qui avait apparemment été approuvée par le directeur de l'établissement, a été interrompue par l'arrivée des forces de sécurité, qui ont passé à tabac cinq étudiants, les ont arrêtés et ont lancé des grenades de

gaz lacrymogène au milieu de la foule des lycéens rassemblés sur les lieux.

Les cinq dirigeants étudiants du CEUB – Alphonse Lawson-Hellu, Lorempo Lamboni, Souradjou Karimou, Kokou Segbeaya et Justin Akakpo – ont été conduits au poste de police de Djidjolé et auraient été de nouveau roués de coups avant d'être transférés dans les locaux de la Direction de la police judiciaire (DPJ). Le lendemain, ils ont été conduits à la prison civile de Lomé, après avoir été inculpés de vandalisme. Ces cinq personnes ont été condamnées à des peines de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et finalement relâchées le 10 décembre.

Bien que des actes de vandalisme aient apparemment été commis au lycée après l'intervention des forces de sécurité, d'après les informations obtenues par Amnesty International, aucun des cinq étudiants appréhendés n'avait commis le moindre acte de vandalisme ou de violence, ni encouragé de tels agissements.

Ces événements n'ont rien d'un cas isolé. Dans l'après-midi du 7 décembre, Attisso Bouamé, membre du personnel du lycée de Nyékonakpoé, a été passé à tabac à Lomé par deux membres de la Garde présidentielle. Il avait distribué des tracts syndicaux relatifs à une manifestation organisée le lendemain pour réclamer le paiement des traitements non versés aux enseignants. Il a été conduit de force dans un camp militaire à Lomé, où il

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International

aurait été sauvagement battu. Attisso Bouamé a été blessé à la tête et menacé d'exécution à deux reprises, avant d'être remis en liberté le lendemain.

Le 8 décembre, jour de la manifestation, au moins six autres membres de syndicats d'étudiants et d'enseignants – dont Bernardin Zekpa, professeur de philosophie au lycée de Nyékonakpoé, et Eloi Nouwossan, professeur de mathématiques au lycée de Gbényédji – ont été appréhendés alors qu'ils se rassemblaient dans le quartier périphérique de Bé, à Lomé, point de départ de la manifestation.

Ce mouvement de protestation, lancé à l'initiative du CEUB et de trois syndicats d'enseignants, avait été interdit par le ministère de l'Intérieur parce qu'il risquait de troubler l'ordre public et de bouleverser le dispositif mis en place à l'occasion des sommets de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) devant se tenir à Lomé.

La plupart des personnes arrêtées ont été conduites dans la « chambre de correction » du commissariat central de la ville de Lomé, où elles ont été rouées de coups de poing et battues à l'aide de matraques en plastique et en caoutchouc. Un des individus appréhendés a été contraint de se déshabiller et de s'allonger sur le sol. On lui a placé une chaise sur le ventre pour l'empêcher de bouger puis il a été battu, notamment à coups de pied, jusqu'à ce qu'il perde conscience. Toutes les personnes interpellées ont été relâchées dans la journée, sans avoir été inculpées.

Amnesty International appelle les autorités togolaises à respecter la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, et à veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités sans craindre d'être intimidés ni arrêtés. En outre, l'Organisation

demande instamment aux autorités togolaises d'ouvrir sans délai une enquête sur les allégations selon lesquelles les enseignants et les étudiants appréhendés les 7 et 8 décembre 1999 ont été soumis à la torture ainsi qu'à d'autres formes de mauvais traitements, et de traduire les responsables en justice.

Informations générales

Depuis plusieurs années, les forces de sécurité togolaises arrêtent arbitrairement et harcèlent les défenseurs des droits humains, notamment les syndicalistes et les journalistes. Certains d'entre eux ont même été victimes d'exécutions extrajudiciaires.

En mai 1999, au moins trois membres d'une organisation togolaise de défense des droits humains, accusés d'avoir transmis de fausses informations à Amnesty International, ont été arrêtés, détenus pendant plusieurs semaines et inculpés d'infractions de droit commun. Ils ont finalement été remis en liberté en juin 1999, mais les charges pesant sur eux ont été maintenues tandis que l'enquête se poursuit. Pour les mêmes motifs, un membre togolais d'Amnesty International a été également appréhendé, battu et menacé de mort pendant qu'il était en détention. D'autres défenseurs togolais des droits humains ont été contraints de se réfugier dans la clandestinité ou de fuir le pays avec leurs familles. Un membre nigérian d'Amnesty International a également été arrêté et torturé. ?

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International